



REPUBLICQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

ASSEMBLEE NATIONALE
9ème Législature

LE PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
GESTION 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics, agissant au nom et pour le compte de l'Assemblée nationale, exécute au titre de l'année 2026, dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement, un programme de passation de marchés publics de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles de montants hors taxes supérieurs ou égaux aux seuils de passation à savoir :

1. FOURNITURES

Nº	Désignation	Mode de passation	Source de financement
1.	Accord-cadre relatif à l'achat de fournitures et de consommables de bureau au profit de l'Administration parlementaire au titre de l'année 2026 (Poursuite).	AON	BAN
2.	Recrutement de prestataires de services pour la reliure des documents d'archives, l'édition de livre aux sons de l'aube nouvelle, de la revue semestrielle en couleur, l'édition des journaux des débats parlementaires et des comptes rendus sommaires des séances plénières et l'édition du Règlement Intérieur consolidé à la Constitution au profit des députés de la 10ème Législature et de l'Administration parlementaire	DRP	BAN
3.	Acquisition et installation de mobiliers et matériels de bureau, des matériels et équipements informatiques (Ordinateurs de bureau et Portable , IPAD + Stylo + Pochette, Imprimantes couleur multifonction et blanc noir , Onduleurs), d'antivirus réseau (Poursuite), d'un (01) groupe électrogène, de	AON	BAN

	dix (10) climatiseurs de 2 chevaux, de fanions et autres matériels au profit des autorités politiques, des députés de la 10ème Législature et de l'administration parlementaire..		
4.	Acquisition de vingt-deux (22) véhicules à quatre (04) roues : sept (07) véhicules 4*4 au profit du Président de l'Assemblée nationale et des autres membres du bureau et quinze (15) véhicules légers au profit des membres de la conférence des présidents de l'Assemblée nationale au titre de la 10ème Législature (Poursuite).	AON	BAN

2. SERVICES

N°	Désignation	Mode de passation	Source de financement
1.	Recrutement de prestataires de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'entretien, à la réparation et à la maintenance du matériel de transport des membres de la Conférence des Présidents, des autorités administratives et du parc automobile ; du mobilier et matériel (autres qu'informatique), des outillages techniques, des installations (électriques, climatiseurs, sanitaires, plomberies, ascenseurs) de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2026 (Poursuite).	AON	BAN
2.	Recrutement de prestataires de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'acquisition de matériels, à l'entretien et à la maintenance des matériels et équipements de la radio, de la télévision, du système de sécurité de protection des régies de la radio et de la télévision hémicycle au titre de l'année 2026 (Poursuite).	DRP	BAN
3.	Recrutement de prestataires de services pour la conclusion d'un accord cadre relatif à l'entretien et au nettoyage des bâtiments administratifs et à l'entretien des espaces verts de l'Assemblée nationale et ses annexes au titre des années 2026, 2027 et 2028 (Poursuite).	AON	BAN

3. TRAVAUX

N°	Désignation	Mode de passation	Source de financement
1.	Sélection d'une entreprise pour les travaux d'aménagement, de réfection et d'équipements du domicile du nouveau Président de l'Assemblée nationale, des bureaux des membres du bureau de l'Assemblée nationale, du bâtiment en face du Palais des Gouverneurs et sur les murs des deux ailes de la route en face de l'entrée principale du Président de l'Assemblée nationale .	DRP	BAN

Les avis spécifiques de passation des marchés publics seront publiés par voie d'affichage et sur le site web de l'Assemblée nationale.

Les marchés financés sur budget de l'Assemblée nationale seront passés conformément aux dispositions de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin. L'Assemblée nationale est libre de ne pas donner de suite aux projets d'achat public mentionnés ci-dessus conformément à l'article 25 du code des marchés publics en vigueur en république du Bénin.

Les soumissionnaires potentiels souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis spécifiques de passation des marchés publics ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires devront écrire à l'adresse ci-dessous indiquée : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey.**

Email : fagnondedewanou@gmail.com

